

**Avis public d'élection  
Scrutin du 7 novembre 2021**

Par cet avis public, Monsieur Olivier Goyet, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :  
Poste de mairesse ou maire  
Poste de conseillère ou conseiller - District 1  
Poste de conseillère ou conseiller - District 2  
Poste de conseillère ou conseiller - District 3  
Poste de conseillère ou conseiller - District 4  
Poste de conseillère ou conseiller - District 5  
Poste de conseillère ou conseiller - District 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021, inclusivement.

**Horaire**

Du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30  
Vendredi de 8h30 à 12h00

Il est recommandé de prendre rendez-vous avec le bureau du président d'élection aux coordonnées indiquées ci-dessous, afin de déposer votre déclaration candidature complétée.

**Attention : le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9h à 16h30 de façon continue**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9h30 et 20h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche, 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation: **Dimanche, 31 octobre 2021**

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes:**

- Votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité;
- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
  - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible;
  - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;

○ Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :

- êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur-porteuse de la maladie;
- présentez des symptômes de COVID-19;
- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec le président d'élection au plus tard le mercredi **27 octobre 2021**.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit en remplissant le formulaire SMRC-9.1 ou SMRC-9.2 disponible sur le site de la ville dans la section élection 2021. Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous êtes domicilié(e) et que vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du **8 octobre 2021**.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi **5 novembre 2021** à 16h30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection: Madame Stéphanie Séguin
6. Les adjointes et adjoints suivants ont été désignés pour recevoir des déclarations de candidature (le cas échéant): Madame Stéphanie Séguin
7. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) par courriel au [election2021@ville.charlemagne.qc.ca](mailto:election2021@ville.charlemagne.qc.ca) ou à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Président d'élection**

Adresse : 84, rue du Sacré-Cœur, Charlemagne, QC, J5Z 1W8  
Téléphone : 450-581-2541, poste 24

**Adjointe ou adjoint**

Adresse : 84, rue du Sacré-Cœur, Charlemagne, QC, J5Z 1W8  
Téléphone : 450-581-2541, poste 28

Donné à Charlemagne le 1<sup>er</sup> septembre 2021



Olivier Goyet  
Président d'élection

---

**CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Olivier Goyet, directeur général et greffier, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis ci-dessus conformément à la Loi, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 1<sup>er</sup> septembre 2021, et que j’ai affiché l’avis ci-dessus conformément à la Loi, dans les bureaux de l’hôtel de ville à l’endroit réservé à cette fin, le 2 septembre 2021.

Donné à Charlemagne  
ce 1 septembre 2021



Olivier Goyet  
Président d'élection